

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

PERSONNES PHYSIQUES

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable. Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93. 752 924 845 RCS PARIS.

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial en qualité de responsable de traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable de traitement Primonial à l'adresse suivante DDP – Primonial 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8 ou par mail : DDP@primonial.fr

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté.

Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers que pour les seuls besoins d'administrations et de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. S'agissant des sous-traitants, les données ne seront communiquées qu'aux seuls d'entre eux présentant des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données, conformément au Règlement (UE) 2016/679.

Les données collectées et traitées dans le cadre de la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires seront conservées, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu.

Les éventuelles données qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire, seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail ou un courrier postal à l'adresse suivante : service.reclamations@primonial.fr ou Primonial – Service Réclamations – 6-8 rue du Général Foy CS 90130 75380 Paris cedex 8.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client 2/6



SCPI PRIMOVIE

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

PERSONNES PHYSIQUES

Le présent document permet aux associés personnes morales de la SCPI Primovie de programmer, à une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, des versements réguliers sur le compte de la SCPI Primovie. Les versements se font en nombre de parts, et peuvent être modifiés/annulés sans frais.

Ce dispositif a vocation à permettre aux associés de la SCPI Primovie de souscrire de façon simple, en fonction d'un effort d'épargne adapté à leurs revenus.

☐ Je reconnais / nous reconnaissons :

- · avoir déjà souscrit des parts de la SCPI Primovie
- avoir pris connaissance des modalités de souscription et des facteurs de risque détaillés dans ce document, ainsi que de la documentation réglementaire : statuts de la Société, la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, Document d'informations clés, derniers Bulletin Trimestriel d'Information et Rapport Annuel
- être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts
- être informé(s) que la jouissance des parts est effective au 1er jour du 6ème mois qui suit le prélèvement afférent
- que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice direct ou indirect d'une US Person

Ш	J'ai/nous avons bien noté que je pourrai/nous pourrions annuler le nombre de parts et la fréquence de mes/nos versements
	sans frais, à compter de la réception par Primonial REIM de ce formulaire au 36 rue de Naples, 75008 Paris. La modification/
	annulation interviendra le mois suivant.

En cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

SIGNATURE SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE CO-SOUSCRIPTEUR

DOCUMENTS À JOINDRE

Pour les associés ayant souscrit plus d'un an avant la date de signature du présent formulaire

- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire d'auto-certification FATCA/CRS dûment complété
- Fiche de diligence LAB-LAT
- Justificatif de provenance des fonds (le cas échéant)
- Pour les personnes de plus de 80 ans, le formulaire correspondant
- RIB

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client 3/6

SCPI PRIMOVIE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, autorisée à faire offre au public.

Capital social minimum : 760 000 €.

Siège social : 36, rue de Naples 75008 PARIS. Tél. : 01 44 21 73 93.

752 924 845 RCS PARIS. Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ DE GESTION
Référence Client :

□ SOUSCRIPTEUR	□ co-sousceii	DTELID TILTELID		
☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision	□ M. □ Mme	□ CO-SOUSCRIPTEUR □ TUTEUR		
Nom - Prénom :				
Nom de jeune fille :	I			
Né(e) le : à :	Né(e) le :	à:		
Dept : Nationalité :	Dept: L Nat	iionalité :		
Adresse :	Adresse :			
Code postal : Ville :		L L L L Millor		
Téléphone:		Code postal :		
Email:	'			
PF	OGRAMMATION DES VERSEME	NTS		
□ MISE EN	I PLACE MODIFICATION ¹ SU	SPENSION		
Je souhaite acquérirparts de l	a SCPI PRIMOVIE			
nombre de parts en toutes lettres :				
aux conditions de souscription en vigueur à la da prélèvement. Ces conditions sont susceptibles d		conditions en vigueur à la date de chaque		
Je souhaite être prélevé à la fréquence suivant	e (1 choix possible) :			
☐ Mensuelle :	🗆 Trimestrielle ((dernier jour ouvré du trimestre civil)		
☐ Le 15 du mois	☐ Semestrielle (dernier jour ouvré du semestre civil)		
☐ Le dernier jour du mois	☐ Annuelle (derr	☐ Annuelle (dernier jour ouvré de l'année civile)		
	IT SEPA DE PRÉLÈVEMENT RÉC	URRENT		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PRIMONIAL REIM à envoyer des instructions à	TITULAIRE DU COMPTE			
votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux				
instructions de PRIMONIAL REIM. Le prélèvement				
aura lieu le mois suivant le mois de réception de votre programme de versements réguliers.	Référence Unique de Mandat (RUM) : F	Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera		
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par		communiqué par la Société de Gestion		
votre banque selon les conditions décrites dans la				
convention que vous avez passée avec elle. Toute	IBANI I I I I I I I I I I I I			
demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de				
votre compte. Vos droits concernant le mandat	Nom du créancier : SCPI PRIMOVIE			
ci-dessus sont expliqués dans un document que	Idontifiant Cráanciar SEDA (ICS) do D	ancier SEPA (ICS) de Primovie: FR32ZZZ646812		
vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Auresse: 30, fue de Naptes - 75000 F.	AND - I NAINCE		
		À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER		
		Nom - Prénom du Conseiller :		
Fait àle				
		Code:		
SIGNATURE	SIGNATURE	SIGNATURE ET CACHET		
¹ Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de ve	rsements réguliers.			

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client 4/6

SCPI PRIMOVIE

MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

Date d'ouverture : 23 août 2012

Montant du capital social initial: 772 800 Euros divisé en 4 830 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant de la première souscription publique: 25 130 880 Euros divisé en 157 068 parts de 160 Euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal: 2 000 000 000 Euros divisé en 12 500 000 parts de 160 Euros de valeur nominale. Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2017 de porter le capital social statutaire de 1 000 000 000 Euros à

2 000 000 000 Euros.

Prix de souscription: Valeur nominale: 160 Euros

Prime d'émission: 43 Euros dont commission de souscription: 18,57 € TTC

(9,15 % TTC, au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %, du prix de

souscription prime d'émission incluse)
- au titre des frais de collecte : 16,75 € TTI

(8,25 % TTI, commission exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-1°-e du

Code Général des Impôts)

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 1,82 € TTC

(0,75 % HT soit 0,9 % TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %)

Soit un Prix de souscription d'une part : 203 Euros.

Date de jouissance : à partir du 1er jour du 6ème mois qui suit la souscription accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité : la SCPI PRIMOVIE bénéficie du régime fiscal prévu par l'article 239 septies du Code Général des Impôts imposant le revenu entre les mains de chaque associé.

L'associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

À ce titre, il bénéficie du régime de réduction des charges de la propriété prévu par la loi de finances en vigueur pour l'imposition des revenus fonciers.

La fiscalité est propre à chaque investisseur et requiert une analyse personnalisée.

En cas de cession des parts par des associés personnes physiques, les cessions de parts de SCPI relèvent du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers.

Distribution : La commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 9,15 % TTC. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les statuts ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2016.

Leur mise à jour a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière ;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI « PRIMOVIE » est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client 5 / 6

OC03268 - 102019 - PREIM_BS_VLP_PP_PRIMOVIE

Le service clients de Primonial REIM est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement, pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER:

par téléphone : **01 44 21 73 93**

par courriel: serviceclients@primonialreim.com

- **Dés l'enregistrement de votre programme de versements** vous recevrez un échéancier des prélèvements à venir et, tous les ans, une actualisation de votre attestation de propriété de parts.
- Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
 - · un avis de virement des dividendes trimestriels,
 - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- En avril de chaque année nous vous adresserons par courrier :
 - · un récapitulatif des revenus à déclarer,
 - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
 - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- En mai de chaque année, nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
 - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
 - · bulletin de vote,
 - · rapport annuel de votre SCPI.

SOCIÉTÉ DE GESTION : Primonial REIM

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n $^\circ$ 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière» et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

Siège social : 36 rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23

www.primonialreim.com

« Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande de souscription. Ces informations pourront être utilisées / communiquées par Primonial REIM, les sociétés du groupe Primonial, ses prestataires et partenaires pour : la gestion et le suivi de votre souscription, les besoins de la relation client, répondre aux obligations légales et réglementaires, (notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr. »

Original: Primonial REIM Copie 1: Primonial Copie 2: Conseiller Copie 3: Client 6/6



SYNTHÈSE PATRIMONIALE

PERSONNE PHYSIQUE

1 · IDENTIFICATION

Original et Copie 1 : Primonial

Votre situation personnelle	
VOUS	VOTRE CONJOINT (remplir obligatoirement dans les cas suivants : marié, pacsé, union libre)
M. Mme Nom - Prénoms :	□ M. □ Mme Nom - Prénoms :
Nom de naissance :	
Né(e) le : à :	
Code postal : Nationalité :	
Pays de naissance :	·
Profession précise :	Profession précise :
(ou ancienne profession si retraité(é)) CSP : Secteur d'activité :	(ou ancienne profession si retraité(é)) CSP : Secteur d'activité :
(Voir classification au verso)	(Voir classification au verso)
2 · VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ACTU	JELLE
Situation familiale	
Marié(e) sous le régime : Participation aux acquets Commu	
Pacsé(e) sous le régime : Séparation des patrimoines Indivi	
	☐ Veuf / Veuve ☐ Union libre ☐ Mineur(e) ☐ Émancipé(e)
Régime de protection juridique (<i>Précisez</i>) : □ Non □ Oui Résidence fiscale : □ France □ Autres (<i>Précisez</i>)	
Personne politiquement exposée	
	itique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir classification au verso)
	Dans quel pays ? Dans quel pays ?
Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou	a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle
ou administrative importante ? (Voir la liste des fonctions en annexe)	
·	Dans quel pays ?
Quel est le lien avec l'investisseur ou son représentant	
Patrimoine du foyer fiscal	
Estimation globale du patrimoine de votre foyer fiscal :	€
Répartition de votre patrimoine (en %) : Actifs immobiliers : Résidence	r d'investissement (hors SCPI)
Actifs financiers :	ra investissement (nors scen) //
(Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, cont	
•	tre 10 % et 25 %
☐ Liquidités :	%
(Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant. Actifs professionnels:	
Total des revenus annuels de votre foyer fiscal :	
> Revenus professionnels (ou pensions) annuels : Vous :	• •
> Revenus locatifs annuels : Vous : Vous	
> Revenus de valeurs mobilières annuels : Vous :	% Votre conjoint :%
Sous-total = Vous :	% + Votre conjoint : % = 100 %
Quel est le montant global des mensualités de vos engagements finan	Ciers (tous crédits confondus)
Votre taux moyen d'imposition (indiqué sur votre avis d'imposition):	% Imposition à l'IFI ? □ Oui □ Non
3 · ORIGINE DES FONDS ET OBJET DE L'OPÉRAT	TION
Origine des fonds	Objet de l'opération
☐ Épargne déjà constituée	☐ Valorisation de capital
☐ Réalisation d'actifs, lesquels ? :	
☐ Héritage/Donation (joindre un justificatif dès le Tereuro), Origine :	☐ Constitution de capital
☐ Intérêts/dividendes sur stock option	□ Recherche de revenus
☐ Gains aux jeux	□ Recherche de revenus
☐ Indemnisation	□ Nantissement
□ Rachat de contrat, établissement :	
☐ Crédit, établissement :	☐ Transmission patrimoniale
Le montant de l'opération est-il cohérent avec la situation du sousci	ripteur ? 🗌 Oui 🔲 Non Signature au verso

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

- **10** Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise
- 31 Professions libérales et assimilés
- **32** Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 Cadres d'entreprise
- 41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- **46** Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 51 Employés de la fonction publique
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- **56** Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés

- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- **72** Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Anciens cadres et professions intermédiaires
- **76** Anciens employes et ouvriers
- 79 Retraités ancienne activité connue
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Inactifs divers (autres que retraités)
- 84 Étudiants

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES ET FONCTIONS POLITIQUES JURIDICTIONNELLES OU ADMINISTRATIVES (R561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- Ambassadeur ou chargé d'affaires
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein

Y compris les membres directs de la famille de ces personnes tels que :

- Le conjoint ou le concubin notoire
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- Les ascendants au premier degré

Ou les personnes leur étant étroitement associées tels que :

- Les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger
- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit d'une personne politiquement exposée
- Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne politiquement exposée

Dénomination du cabinet Nom, prénom du CGP à	Références Primoni	ial
Signature du CGP	Signature du souscripteur / adhérent	Signature du co-souscripteur / co-adhérent

Les données à caractère personnel sont recueillies dans ce document par Primonial Partenaires en sa qualité de responsable de traitement. Les données sont collectées et traitées à des fins réglementaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La réponse est obligatoire et son absence rendra impossible le traitement de votre dossier. Ces données sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial et ne feront l'objet de communication à des tiers, partenaires commerciaux et/ou sous-traitants que pour les seuls besoins d'administration et de gestion pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander à ce qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez contacter directement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRIMONIAL PARTENAIRES - Société par Actions Simplifiée au capital de 129 146 €, 504 162 439 RCS Paris, Conseiller en investissements financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, sous le numéro E003248 et Courtier d'assurances enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756, Titulaire de la Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro CPI 7501 2016 000 004 270 garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. N° CNIL 1648273. Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy - CS 90130 - 75380 Paris Cedex 8

Réf : Synthèse Patrimoniale - Primonial Partenaires - PP - DC01401 - 082019



Formulaire d'auto-certification

Personne physique - FATCA / CRS

Les exigences législatives et réglementaires issues de la Norme Commune de Déclaration de l'OCDE (« NCD ») en matière d'Echanges Automatiques d'Informations relatifs aux comptes financiers dite « Common Reporting Standard » (« CRS ») et de la loi dite « FATCA » (« Foreign Account Tax Act »), requièrent que Primonial REIM recueille et déclare certaines informations concernant les titulaires de comptes financiers.

Le présent formulaire doit obligatoirement être complété, pour toute opération (souscription, rachat etc.) ainsi que pour tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet ce formulaire.

En cas de questions de nature fiscale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller fiscal ou de l'administration fiscale de votre pays de résidence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- S'agissant de « CRS », le portail de l'OCDE :
 - http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm
- S'agissant de « FATCA », le portail de l'IRS (« Internal Revenue Service ») :

https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca

Section I - Identification du souscripteur / co-souscripteur / tuteur

ldentité du souscripteur / co-souscripteur / tuteur					
	Souscripteur	Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)			
Civilité	□ Mme □ M.	□ Mme □ M.			
Nom, prénom					
Nom de naissance (si différent)					
Date de naissance					
Lieu de naissance (ville/ pays)					
Nationalité(s)					
Ad	resse(s) du souscripteur / co-souscri	pteur / tuteur			
	Souscripteur	Co-souscripteur ou tuteur (Le cas échéant)			
Adresse de résidence principale					
Adresse de résidence fiscale					
Numéro(s) de téléphone					

Section II - Identification de la résidence fiscale

A. Auto-certification FATCA					
	Souscripteur		Co-souscripteur		
Etes-vous citoyen(ne) américain(e) et/ou titulaire d'obligations fiscales aux Etats Unis¹?	□Oui	□Non	□Oui	□ Non	
En cas de réponse positive, veuillez-nous indiquer votre TIN					

Vous êtes considéré comme titulaire d'obligations fiscales aux Etats-Unis si vous disposez de la nationalité américaine ou si vous êtes titulaire d'une carte verte ou si le test de présence substantielle est considéré comme positif.

Le test de présence substantielle est considéré comme positif dès lors que vous êtes physiquement présent aux États-Unis pendant au moins : 31 jours au cours de l'année en cours, et 183 jours au cours d'une période incluant l'année en cours et les 2 années immédiatement précédentes.

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris. www.primonialreim.com

¹ Vous êtes citoyen américain si vous êtes né ou naturalisé aux Etats-Unis, et sujet à leur juridiction et à celle de l'Etat américain de résidence.

En cas de réponse positive, il convient de compléter le formulaire W-9 de l'administration fiscale américaine, accessible sur le lien suivant : https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9.pdf, et de communiquer ce formulaire à Primonial / Primonial REIM.

En cas de réponse négative, et dans le cas où vous seriez né (e) aux Etats-Unis, il convient de fournir un certificat de perte/de renonciation à la nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif ainsi que le formulaire W-8BEN, accessible sur le lien suivant : https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw8ben.pdf (formulaire à communiquer à Primonial / Primonial REIM).

B. Auto-certification CRS						
Sousc	ripteur	Co-souscripteur				
Veuillez indiquer ci- dessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer cidessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*	Veuillez indiquer cidessous votre/vos pays de résidence fiscale (hors Etats-Unis) ¹	Veuillez indiquer cidessous le/les numéros d'identification fiscale correspondant(s) (NIF)*			
	dence fiscale n'émet pas de NIF, c		ence fiscale émet un NIF et			
que vous n'en disposez pas, merc	:i d'indiquer les raisons ci-dessous.					
	C. Envisagez ou	avez-vous:				
Sousc	ripteur	Co-souscripteur				
	nné une procuration/délégation ant une adresse dans un pays,					
	□ Non sitive, merci d'indiquer destination		□ Non sitive, merci d'indiquer destination			
b) Mis	s en place un ordre de vireme dans un pays/territoi ☐ Oui	ent permanent vers un compre autre que la France	ote ouvert			

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd., située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris. www.primonialreim.com

¹Le critère de résidence fiscale au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale

Section III - Protection des données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables.

Ces informations pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant une demande à Primonial REIM par courrier postal au 36, rue de Naples 75008 Paris ou par e-mail à deontologie@primonialreim.fr.

Section IV - Attestation et signature

SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du souscripteur / du tuteur :

CO-SOUSCRIPTEUR / OU SON TUTEUR

En signant le présent formulaire d'auto-certification :

- Je reconnais et accepte que les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par Primonial et Primonial REIM pour des besoins de gestion de la relation client, et notamment de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Ces informations pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux autorités compétentes de type autorités fiscales;
- Je certifie exactes et complètes les informations et déclarations développées dans le présent formulaire ;
- Je certifie avoir reçu, complété et signé, une copie du présent formulaire ;
- Je m'engage à informer sans délai Primonial / Primonial REIM de tout changement de circonstances rendant incorrect ou incomplet le présent formulaire, ainsi qu'à fournir les justificatifs appropriés et compléter le cas échéant une nouvelle auto-certification.

Dans le cas où vous ne seriez pas le souscripteur du contrat, merci d'indiquer en quelle qualité vous signez ce formulaire d'auto-certification. Ainsi, si vous signez le présent formulaire d'auto-certification en vertu d'une procuration, merci de joindre une copie de la procuration.

Nom/Prénom :
Qualité :
Date :
Signature du co-souscripteur / du tuteur :

Annexe 1 - Définitions

1/ Définition de la notion de « US person » (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Il s'agit d'une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

2/ Définition de la notion de « comptes financiers »

FATCA (Décret 2015-1 du 2 janvier 2015)

Désigne un compte auprès d'une Institution financière et comprend :

- 1. Dans le cas d'une entité qui constitue une Institution financière du seul fait qu'elle est une Entité d'investissement, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière;
- 2. Dans le cas d'une Institution financière non visée supra, tout titre de participation ou de créance (autre que les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) déposé auprès de l'Institution financière si (i) la valeur du titre de participation ou de créance est calculée, directement ou indirectement, principalement par rapport à des actifs qui donnent lieu à des Paiements de source américaine susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source et si (ii) la catégorie des titres en question a été créée afin de se soustraire aux déclarations prévues par le présent Accord; et
- 3. Tout Contrat d'assurance à forte valeur de rachat et tout Contrat de rente établi ou géré par une Institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte, d'un produit ou d'un dispositif exclu de la définition du Compte financier à l'Annexe II [...] ».
- CRS (Décret 2016-1683 du 5 décembre 2016)

Désigne un compte financier détenu auprès d'une institution financière par une personne physique ou une entité telle que définie au 2° du I de l'article ler du décret susvisé et comprend :

- 1. Un compte de dépôt;
- **2.** Un compte conservateur ;
- **3.** Dans le cas d'une entité d'investissement, toute participation ou créance émise par elle. Nonobstant ce qui précède, un compte financier n'inclut pas une participation ou une créance dans une entité d'investissement du seul fait qu'elle :
- a) Donne des conseils en investissement à un client et agit pour le compte de ce dernier ;
- b) Ou gère des portefeuilles pour un client et agit pour le compte de ce dernier, aux fins d'investir, de gérer ou d'administrer des actifs financiers déposés au nom du client auprès d'une institution financière autre que cette entité;
- **4.** Dans le cas d'une institution financière qui n'est pas mentionnée au 3°, toute participation ou créance dans cette institution financière si l'instrument en question a été créé afin de se soustraire à la déclaration prévue à l'article 1649 AC du code général des impôts ;
- 5. Tout contrat d'assurance avec valeur de rachat ou de rente établi ou géré par une institution financière autre qu'une rente viagère dont l'exécution est immédiate, qui est incessible et non liée à un placement, qui est versée à une personne physique et qui correspond à une pension de retraite ou d'invalidité perçue dans le cadre d'un compte exclu.

3/ Définition de la notion de « Numéro d'identification fiscal / TIN »

Il s'agit d'une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité. Il est utilisé pour identifier la personne physique ou l'entité afin d'appliquer la législation et la réglementation de la juridiction. Certaines juridictions n'émettent pas de NIF. Il peut être donné un autre numéro ayant une fonction équivalente. Au regard du Décret 2015-1 du 2 janvier 2015 (FATCA):

- Le mention « NIF américain » désigne un numéro d'identification fiscal fédéral américain (TIN) ;
- La mention « NIF français » désigne un numéro d'identification fiscal de France.

Primonial REIM - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS. Siège social : 36, rue de Naples, 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 11. Adresse Postale : 36, rue de Naples, 75008 Paris - www.primonialreim.com



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

Au titre de la réglementation relative à la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, tous les organismes assujettis sont tenus d'examiner chaque opération en fonction notamment de la situation du client, de l'investissement souhaité et des conditions de réalisation. L'objectif est de pouvoir évaluer le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'appliquer, selon chaque situation, des mesures de vigilance, standard ou renforcée.

Cette fiche de diligence doit vous permettre d'analyser le niveau de risque LCB/FT associé à l'opération de votre client et de pouvoir y associer un niveau de vigilance. Selon le niveau de vigilance déterminé, des documents devront être transmis afin de compléter votre dossier.

Ce document atteste du respect de vos diligences en matière de LCB/FT. A ce titre, il peut faire l'objet d'un contrôle par les autorités de tutelle.

La fiche de diligence LCB/FT est un document obligatoire, à joindre impérativement au dossier. En son absence, votre dossier ne sera pas accepté. Cette fiche doit être dûment remplie et complétée, pour toute opération et tout montant.

Primonial peut à tout moment demander la communication de documents complémentaires.

			INFOF	RMATIONS RELATIVES AU CLIENT(1)			
Nom:				Prénom :			
Dénom	nination Per	sonne Mora	ale :				
Montar	nt total brut	:					
Invest.	DÉSINVEST.	TRANSFERT					
			Produit:	Montant :	Fournisseur :		
			Produit:	Montant :	Fournisseur:		
			Produit :	Montant :	Fournisseur:		
	Vous devez répondre à toutes les questions mentionnées ci-dessous. En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds ainsi qu'une traçabilité bancaire dès le 1 ^{er} euro doivent être joints.						
OUI	NON						
		Le client	est une Personne Politiqu	uement Exposée ou proche PPE			
		Le client	réside à l'étranger				
		Le client exerce une profession ou dans un secteur d'activités exposé à des risques LCBFT ou dans un secteur dit sensible tel que listé ci-dessous (liste non exhaustive): Activités immobilières, Construction, Hôtellerie, Commerce informatique, Téléphonie, Café/Restaurant/Brasserie, Hifi/Vidéo/Electroménager, professionnels de la santé, Secteur des jeux, Commerce de détail, Commerce et réparations automobiles, Service aux Particuliers, Electronique etc.					
		Le client	n'a pas d'activité professi	onnelle (chômage, rentier, élève, étudiant, e	tc.)		
				vente à distance – internet, téléphone) prése de l'identité du client devra être fourni	ent ou est représenté par un t	iers	



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE - LCB/FT

Cocher la (les) case(s) correspondant à l'opération envisagée. Indiquer dans la partie « Commentaire » tout élément permettant de mieux appréhender les modalités de réalisation de l'opération. En cas de réponse positive, un justificatif probant d'origine des fonds dès le 1er euro doit obligatoirement être joint (sauf indications spécifiques mentionnées ci-dessous).

Veuillez vous assurer de la traçabilité des flux financiers relatifs à l'origine des fonds du client (merci de fournir un relevé de compte probant correspondant).

OUI	NON	OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	OUI	NON	OPÉRATIONS DE DÉSINVESTISSEMENT				
		Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 50 000€ pour une personne physique	_		Demande d'avance dès le 1 ^{er} euro - indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire » et joindre un justificatif de destination des fonds dès 50 000 €				
		Le versement unitaire ou cumulé sur 12 mois glissant est supérieur ou égal à 500 000 € pour une personne morale			Rachat précoce (souscription suivie d'une sortie de fonds dans les 24 mois pour l'Assurance Vie/ Capitalisation et dans les 36 mois pour les SCPI) - indiquer le				
		Le paiement est effectué par un tiers (y compris chèque de banque, notaire, CARPA) – indiquer les raisons dans la rubrique « Commentaire »			motif du rachat précoce dès le premier euro dans la rubrique « Commentaire ». Pour tout rachat précoce supérieur à 50 000 €, un motif ET un justificatif de destinations des fonds doivent être fournis.				
		La justification d'origine des fonds est incohérente avec la situation déclarée par le client			Rachatà destination de l'étranger – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »				
		Le paiement est en provenance d'un pays étranger			et joindre un justificatif de destination des fonds dès le 1er euro				
		Le versement est effectué par un non résident fiscal français depuis un compte bancaire étranger			Renonciation – indiquer le motif dans la rubrique « Commentaire »				
		Le montant du versement programmé mensuel est supérieur ou égal à 100 % des revenus mensuels du foyer fiscal							
		Le montant de l'opération est supérieur ou égal à 1 an de revenus annuels (tous revenus confondus – hors crédit)							
		Remboursement d'avance dès 50 000 €							
OUI	NON	ANALYSE DU RISQUE En cas de réponse positive, indiquer les raisons ou motivations dans la partie «Commentaire »							
		L'opération est incohérente avec la situation financière et patrimoniale du client							
		L'opération présente un caractère inhabituel, complexe ou atypique ; ou sans justification économique ou sans objet licite							
Commo	entaire	e:							
Origine / Destination des fonds (à préciser) :									
Justific	atif pr	obant fourni (à préciser) :							
Attention: le relevé de compte n'est pas un justificatif d'origine des fonds.									
Date:			Lie	Lieu :					
Nom et Prénom du conseiller :			Sig	Signature :					



FICHE DE DILIGENCE CONFIDENTIELLE LCB/FT

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE PROVENANCE DES FONDS

PROVENANCE DES FONDS	JUSTIFICATIF À JOINDRE	INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE JUSTIFICATIF
DONATION	 - Acte notarié de donation - Déclaration 2735 de don manuel visé par l'administration fiscale - Imprimé CERFA 11278*04 visé par l'administration fiscale 	Nom du donateur, lien avec le souscripteur, date de la donation, montant (correspondant au montant à justifier)
ÉPARGNE/ PLACEMENTS	 Relevé de portefeuille Relevé de situation du contrat Quittance de règlement du contrat Ordre de mouvements d'actions 	Date de placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant (correspondant au montant à justifier)
HÉRITAGE	- Acte notarié de la succession - Attestation du notaire	Date du décès, nom de la personne décédée, lieu du décès, nom du bénéficiaire, montant de l'héritage (correspondant au montant à justifier)
PRIME EXCEPTIONNELLE	- Fiche de paie - Lettre de licenciement - Solde de tout compte - Levée d'option	Date de versement de la prime
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	- Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	Nom du bénéficiaire, la date, le montant (correspondant au montant à justifier)
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	- Acte de vente - Attestation du notaire	Date de la vente, objet de la vente, prix de la vente, origine des fonds ayant financé le bien
VENTE DE SOCIÉTÉ	 - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
VENTE DE SOCIÉTÉ COTÉE	 - Avis de l'AMF - Acte de vente - Copie des annonces légales - Attestation du notaire ou à défaut les comptes sociaux N-1 	Nature et date de la vente, date d'acquisition, nom et n° Siret de la société vendue
GAINS AUX JEUX	Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU	
AUTRES CAS	Toute pièce probante (émanant d'une administration ou d'un établissement financier) permettant de justifier de l'origine des fonds	

LISTE INDICATIVE DES JUSTIFICATIFS DE DESTINATIONS DES FONDS

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS	Promesse d'achat, attestation du notaire, si VEFA (appel de fonds)	019 -DC0
TRAVAUX	Devis, facture	072019
BESOIN DE TRÉSORERIE (PERSONNE MORALE)	Attestation du DAF ou expert-comptable + bilan n-1	Diligence LCB/FT -
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (PERSONNE MORALE)	Copie du procès-verbal de l'AG ou à défaut l'attestation de l'expert-comptable	iche PGP Dilig